



AGENDA EUROPEEN POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION DES ADULTES (AEFA)

Coordination française

www.agence-erasmus.fr

L'éducation et la formation des adultes, un défi pour les systèmes de formation en Europe

Aujourd'hui en Europe, **un adulte sur quatre est considéré comme faiblement qualifié**. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont des difficultés avec la lecture et l'écriture. Seuls 4.4% des 66 millions d'adultes titulaires d'un diplôme de premier cycle participent à une action d'éducation et de formation¹.

L'année 2012 a marqué un tournant puisque la population en âge de travailler (15-64 ans) en Europe a commencé, pour la première fois, à décroître. Durant les prochaines décennies, la part de la population âgée de plus de 60 ans va continuer à augmenter et atteindre 30%³ de la population totale en 2060.


Le marché du travail requiert une adaptation constante à l'allongement de la durée du travail et au vieillissement de la population. Aussi, la gestion des carrières et des compétences, tout comme la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté des personnes plus âgées **font de l'accès à la formation tout au long de la vie un défi majeur**.

1-2-3

Source :
commission européenne

70 millions
d'adultes
peu qualifiés





Une résolution européenne pour soutenir les États membres

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 29 novembre 2011 une résolution pour un « agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes », qui s'appuie sur le rôle de l'éducation des adultes pour faire face à ces défis.

Ce texte définit 4 priorités pour les États-membres :

- améliorer la coordination des politiques de formation des adultes ;
- augmenter l'offre de formation en compétences de base motivante et de qualité ;
- rendre plus accessibles les formations, notamment en développant les formations en situation de travail et en utilisant les nouvelles technologies ;
- améliorer la qualité des formations de formateurs pour adultes.

L'accent est mis sur l'**acquisition des compétences fondamentales pour les adultes les moins qualifiés**, par les dispositifs de type « seconde chance » et la possibilité d'acquérir un niveau supérieur de qualification.

Un réseau de coordinateurs européens

La Commission européenne soutient un réseau de 37 coordinateurs nationaux désignés par les autorités de leur pays. Leur rôle consiste à être un relais entre les acteurs nationaux et la Commission, d'informer sur les priorités de l'agenda, à sensibiliser aux politiques européennes et à faciliter la coopération avec les autres États membres.

L'Agence Erasmus+ été nommée coordinateur national de l'agenda pour la France.

L'AEFA est un outil du programme Erasmus +, pour soutenir la réforme des systèmes et appuyer les initiatives politiques en éducation et formation, afin de favoriser la production de connaissances et accompagner de nouveaux acteurs vers le programme.



L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation au cœur d'un plan d'action pour promouvoir l'agenda européen en France

*Membres du Comité de Pilotage :
Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle
et du Dialogue social (DGEFP) /
Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche (DGESCO) / Ministère
de la Défense (EPIDE) / Ministère
de la Justice (DAP) / Ministère de
l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt (DGER) / Ministère
des Outre-mer (DEGEOM) /
Ministère de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports (DJEPVA)
Conseil National de l'Emploi,
de la Formation et de l'Orientation
Professionnels (CNEFOP) /
Pôle Emploi / Agence
Nationale de Lutte Contre l'Illet-
trisme (ANLCI) / Association des
Régions de France (ARF) / Délégation
Ministérielle aux Missions
Locales
(DMML) / Réseau des écoles de
la 2ème chance (E2C) / AGEFOS-
PME / Assemblée Permanente
des Chambres de Métiers et de
l'Artisanat (APCMA) / CCI France /
Conservatoire National des Arts et
Métiers (CNAM) / Fonds Paritaire
de Sécurisation des Parcours
Professionnels (FPSPP) / Institut
de Formation et de Recherche sur
l'Éducation Permanente (INFREP)
/Centre info// Conseil paritaire
interprofessionnel national pour
l'emploi et la formation (COPANEF)/

Avec l'aide d'un Comité de pilotage composé de 7 ministères et 14 grands acteurs nationaux et régionaux*, l'Agence organise des activités de concertation et de recherche autour du thème de l'emploi et des compétences fondamentales pour les adultes peu qualifiés : groupes de travail, conférences, expérimentations, publications et visites de terrain en Europe.

Les principales activités sont les suivantes :

- diffuser les résultats des expérimentations afin d'en assurer l'appropriation et la transférabilité par les acteurs français et européens ;
- participer à la professionnalisation des acteurs en lien avec des adultes peu qualifiés ;
- accompagner la mise en place de la réforme de la formation professionnelle par des études et analyses ciblées en s'appuyant sur des comparaisons au niveau européen.

LES ACTIONS :

3 outils pratiques au service des professionnels ont vu le jour en 2016, fruits d'une concertation et d'expérimentations de terrain.

Plateforme de formation pour la détection de l'illettrisme :

-> <http://www.anlci-elearning.com/>

L'illettrisme représente un frein à l'insertion professionnelle. L'enjeu est d'outiller les professionnels pour permettre un meilleur accompagnement des adultes en situation d'illettrisme.

En 2016 un module d'autoformation en ligne destiné aux professionnels de l'orientation a été réalisé par l'ANLCI et le FPSPP. En 2017 un second module à destination des personnels d'entreprise sera intégré à la plateforme déjà existante.

L'objectif de cet outil est de guider les professionnels dans le repérage des lacunes en compétence de base et de proposer aux personnes concernées des solutions adaptées à leurs besoins.

En mai 2017, plus de 2000 parcours de formation ont été validés sur la plateforme.

Méthodologie de construction de partenariat territorial pour favoriser une entrée réussie en alternance :

-> http://www.agence-erasmus.fr/docs/2499_aefa_rapport_cop1_2015_vf.pdf

Assurer un partenariat efficace et pérenne entre les différents acteurs locaux (politiques, managériaux, opérationnels) est la clé pour une entrée en alternance réussie. C'est sur ce constat qu'une méthodologie de travail a été formalisée avec l'INFREP et le cabinet Socialinnovation, pour aider les acteurs locaux à mettre en place un partenariat efficace.

En 2015, une expérimentation de la méthodologie sur le territoire du Grand Roissy a montré l'aspect opérationnel de cet outil. Les résultats indiquent le besoin d'un levier politique plus fort pour piloter le projet. L'objectif aujourd'hui est d'améliorer l'outil et de formaliser les aspects organisationnels et le pilotage de la méthodologie de partenariat avec entre autre l'implication de la Région Ile de France.

Compétences transversales en contexte professionnel : objectiver, graduer, évaluer

-> http://www.agence-erasmus.fr/docs/2496_aefa-guide-competences-mars-2017.pdf

Afin de faciliter l'orientation des personnes peu ou pas qualifiées, un travail a été mené sur les compétences dites 'transversales' avec AGEFOS PME, le CAFOC de Nantes (DGSCO) et Co Alternatives. L'objectif est de développer des outils pour identifier des compétences mêmes partielles détenues par les personnes dans le cadre d'une réorientation ou d'une recherche d'emploi. Après trois années d'études alliant travaux de recherche et de terrain sur les compétences transversales en contexte professionnel, le « guide des compétences transversales » a été publié.

Le but de ce guide est ainsi d'outiller concrètement les acteurs de l'insertion, de l'orientation et de l'entreprise pour :

- Définir et identifier des compétences transversales.
- Evaluer de façon précise les compétences détenues grâce à quatre paliers de maîtrise.
- Valoriser des compétences développées en reconnaissant des compétences partielles.

Ce guide est complémentaire du référentiel de certification CLEA dont l'objet premier est de confirmer ou infirmer la délivrance du certificat.

www.agence-erasmus.fr

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne. Le projet bénéficie d'un soutien financier de la Commission européenne et du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (DGEFP)

Crédit photo : Shutterstock/Images. Juin 2017.

**Ces sujets vous intéressent ?
Vous souhaitez partager des
expériences et pratiques innovantes ?**
Écrivez-nous :
aefa@agence-erasmus.fr

-> Pour aller plus loin :
www.agence-erasmus.fr/page/agenda-europeen-des-adultes

